

QUELLES SOLUTIONS POUR RELEVER COLLECTIVEMENT LES DÉFIS DE L'EAU ?

FP2E – Fédération professionnelle des entreprises de l'eau
19, avenue de Messine – 75008 Paris
Tél. : 01 53 70 13 58
Contact : fp2e@fp2e.org



La FP2E a pour membres les opérateurs privés ou semi-publics gérant les services d'eau et d'assainissement, après mise en concurrence. À l'occasion des Assises de l'eau, elle fait part des convictions de la profession afin d'alimenter les échanges entre les parties prenantes.

Ces convictions s'appuient sur un diagnostic large, étendu au-delà de la problématique première exprimée en matière d'investissement dans les canalisations d'eau potable. Elles présentent la particularité d'une vision « à 360 ° » des services publics d'eau et d'assainissement, car nos entreprises, dans le cadre de délégations de service public, sont, tout à la fois : opérateurs des services publics pour le compte des collectivités, maîtres d'ouvrage et constructeurs de certains équipements ou ouvrages, premiers interlocuteurs des deux tiers des consommateurs français, collecteurs des redevances pour le compte des collectivités et des agences de l'eau, employeurs de 28 000 agents des services publics, développeurs de solutions innovantes issues de leurs activités de R&D...

Notre contribution se fonde donc sur un constat « objectif » de la situation française et sur notre connaissance des évolutions du contexte européen. Nous avons la volonté de contribuer, aux côtés de tous les acteurs, à **donner un nouveau souffle aux services d'eau français par une confiance retrouvée entre les parties prenantes et un financement durable, responsable et maîtrisé pour les consommateurs, grâce aux efforts partagés de tous les acteurs.**

La nécessaire relance des investissements : un diagnostic partagé, une priorisation à inventer, pour que chaque euro soit bien investi.

Constat et enjeux

La généralisation de la remontée d'informations au SISPEA a permis de porter un regard objectif sur ce dont de nombreux acteurs, FNTP, Canalisateurs de France et FP2E notamment, alertaient depuis quelques années : **un sous-investissement chronique dans les infrastructures d'eau**. Ce sous-investissement est illustré par la faiblesse du taux de renouvellement annuel des canalisations d'eau et d'assainissement (respectivement 0,57 % et 0,40 %, source AFB).

Particulièrement documenté dans le domaine des canalisations, ce sous-investissement est également

constaté sur les autres infrastructures publiques des services, à des degrés divers :

- ouvrages de captage et usines de potabilisation,
- ouvrages de stockage,
- usines de traitement des eaux usées,
- infrastructures des services d'eaux pluviales.

Il l'est aussi sur certains équipements privés visant à limiter les consommations d'eau des ménages ou à ne pas détériorer la qualité de l'eau (colonnes montantes en habitat collectif).

Chiffres clés

◆ L'investissement actuel : 6 milliards d'euros par an, en moyenne

Même si l'investissement est structurellement insuffisant, le principe selon lequel « l'eau paye l'eau » et la budgétisation indépendante des services publics d'eau et d'assainissement ont préservé, globalement, son niveau à des valeurs variant entre 5,5 et 6,5 milliards d'euros par an.

◆ Des besoins d'investissements supplémentaires

Au regard des données extérieures, publiées notamment par les Canalisateurs de France et par l'UIE, notre vision raisonnée des besoins complémentaires annuels d'investissement par rapport à un socle de 6,5 milliards d'euros est la suivante (voir ci-dessous) :

Canalisations d'eau potable (augmentation de 75%)	+ 1 000 M€
Usines de traitement d'eau (stabilité)	-
Réseaux d'assainissement (+ réaffectation du financement 1^{er} établissement)	+ 500 M€
Usines d'épuration (stabilité)	-
Total SPIC eau potable et assainissement	+ 1 500 M€

Cette vision « moyennée » amène les commentaires suivants :

- Les effets conjoncturels des cycles d'élections locales et des projets législatifs de transfert de compétences ont pu, récemment, dégrader le niveau d'investissement en deçà des 6 milliards d'euros. Les niveaux d'investissement des exercices précédents se situant aux alentours de 6,5 milliards d'euros, cette dernière référence a été conservée comme base de réflexion.
- En complément des données précitées, le rapport sur le prix de l'eau du CGEDD de 2016 montrait que ces 6,5 milliards d'euros ne pouvaient être financés qu'au prix d'un accroissement de la dette de l'ordre de 700 ME par an.
- Ces montants n'incluent pas certains investissements susceptibles d'être financés par des recettes complémentaires (méthanisation, voire réutilisation des eaux usées, par exemple).
- Ils n'incluent pas, non plus, les investissements futurs pour faire face aux problématiques émergentes (micropolluants, changements climatiques...).
- La vision moyenne doit se décliner au regard d'objectifs de **priorisation** des investissements et doit être confrontée à l'**appréciation plus fine, territoire par territoire**, qui doit en être faite.
- Enfin, il convient d'appréhender, par ailleurs, les besoins d'**investissement des services d'eaux pluviales, qui doivent trouver leurs financements hors des factures d'eau**.

Un prérequis : la hiérarchisation des priorités

La politique d'investissement doit poursuivre **un objectif d'amélioration globale et perceptible des performances des services d'eau et d'assainissement dans toutes leurs composantes** : enjeux sanitaires, protection de l'environnement, disponibilité de la ressource, durabilité sociale et économique, emploi, changement climatique...

Il convient également d'améliorer les gouvernances des services d'eau pour leur **donner une meilleure « lisibilité »** aux financeurs, aujourd'hui prêts à investir dans notre secteur.

Cette gouvernance des services doit s'établir au bon niveau local, généralement intercommunal, au regard de la constitution des réseaux d'alimentation et des systèmes épuratoires.

Pour s'assurer que chaque euro soit bien investi et

en garantir l'acceptation collective, il convient donc de « prioriser » les investissements au regard de la hiérarchie des objectifs des services d'eau et d'assainissement.

Pour la FP2E, face au constat de la **fracture territoriale et de son illustration en matière de qualité d'eau**, l'objectif de la résorption des points critiques en ce domaine est prioritaire.

En second lieu, la prise en compte des effets du changement climatique doit nous amener à porter nos efforts collectifs sur la **préservation des ressources et leur disponibilité**, là où des tensions existent.

Enfin, une **gestion patrimoniale durable** doit être menée, avec une attention particulière aux zones les moins denses.

1^{re} priorité : LA QUALITÉ DE L'EAU

- Résorber la fracture territoriale.
- Maintenir la qualité de l'eau lors de son transport.
- Atteindre les objectifs de la directive « Eau potable », en cours de révision.

2^e priorité : LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES

- Assurer la disponibilité des ressources pour chaque usage.
- Assurer la continuité de service et prémunir les tiers des dommages liés à l'eau.
- Atteindre partout les objectifs de préservation des ressources (décret Grenelle II).
- Anticiper les effets du changement climatique et les tensions qui en découleront.

3^e priorité : UNE GESTION PATRIMONIALE DURABLE

- Promouvoir, au sein de chaque territoire, un investissement responsable, sans en laisser l'entière charge aux générations futures.
- Hiérarchiser les investissements au regard des objectifs de performance des services.

La mise en œuvre de ces critères de hiérarchisation nécessite que soient **complétées les bases de données consolidées nationalement au sein de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) afin**

que les investissements puissent être programmés de manière optimale, à un échelon local ou supralocal (bassin).

Des diagnostics locaux pour des stratégies locales

Une fois clarifiées les priorités d'investissement, le **diagnostic local, à l'échelle du territoire, est indispensable.**

L'AFB doit pouvoir aider à l'identification des collectivités en difficulté par le croisement des données d'investissement, de rendement de réseau, de qualité d'eau et de prix des services.

Dès lors, les autorités organisatrices des services, aidées, si nécessaire, de leurs opérateurs, devraient

établir ces schémas directeurs d'investissement, sur la base d'une **analyse régulière des performances** du service. Ce schéma devra être adossé à un **plan pluriannuel d'investissement,** dans la lignée des réflexions initiées au sein de la Filière française de l'eau.

Les agences de l'eau pourraient utilement contribuer à financer ce type d'études et conditionner leurs aides à l'existence de ces dernières.

Identifier les nouveaux financements et les axes de productivité

L'ensemble des investissements à réaliser ne doit pas trouver son unique moyen de financement par une augmentation de la facture d'eau, même si cette dernière est globalement maîtrisée sur le sol français, au regard de références internationales. Nous devons collectivement et mieux partager avec les concitoyens le fait qu'avec un prix du service de 4 euros/m³, en moyenne, ils bénéficient d'un excellent rapport qualité/prix comparativement à leurs voisins européens.

Une évolution raisonnable et maîtrisée est à appréhender avec les associations de consommateurs au regard des objectifs collectivement retenus à l'issue des Assises. L'accroissement attendu du financement des infrastructures doit donc reposer sur des efforts équitables partagés par les principales parties prenantes : l'État, les services d'eau et d'assainissement, les consommateurs.

Quelle acceptabilité sociale ?

En France, **1 centime d'euro permet d'accéder à 2,5 litres d'eau**, produite, acheminée, retraitée après utilisation et réintroduite dans le milieu naturel. En moyenne, **une famille consacre un peu plus de 1 euro par jour** à son alimentation en eau, pour tous les usages de la maison, et pour le retraitement des eaux usées. Selon l'Insee, cette dépense représente **0,8 % du budget des ménages, ratio stable depuis quinze ans**.

Par ailleurs, **il existe un rapport de 1 à 100, 200... voire 500 entre le prix de l'eau du robinet et celui de l'eau en bouteille**. De plus, cette dernière est souvent consommée par les catégories

socioprofessionnelles les plus modestes et par les citoyens les moins informés.

Les investissements doivent donc servir à **augmenter encore la confiance dans l'eau du robinet** et, ainsi, atteindre les attentes mises en avant par les consommateurs.

Ainsi pourrions-nous imaginer, à l'instar de ce que prévoit la Commission européenne pour la révision de la directive « Eau potable », **de redonner du pouvoir d'achat aux Français par la progression de la consommation d'eau du robinet**, comparativement à l'eau en bouteille.



+ 10 % sur les factures d'eau
 =
+ 40 € /an/famille
 =
+ 3,30 € /mois/famille



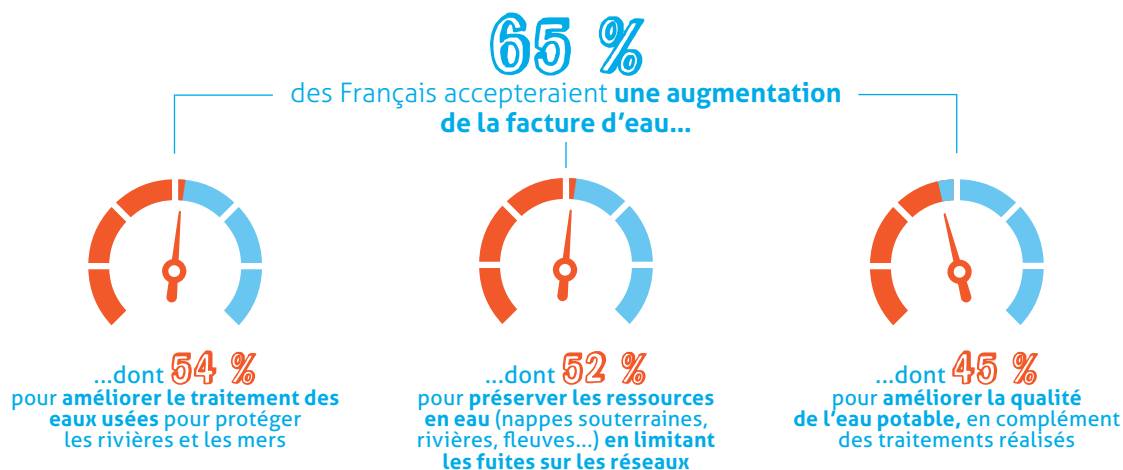
ÉCONOMIE
 d'**1** pack de
6 bouteilles d'eau minérale/mois
(3,54 €*)

* Source Auchan

Cette évolution nous apparaît devoir être **étudiée prioritairement là où les prix des services ne permettent pas un recouvrement durable des coûts d'investissement** en raison d'une politique « low cost » de court terme.

Selon un sondage du Centre d'information sur l'eau réalisé au premier trimestre 2018, les deux tiers des Français accepteraient une augmentation de la facture d'eau.

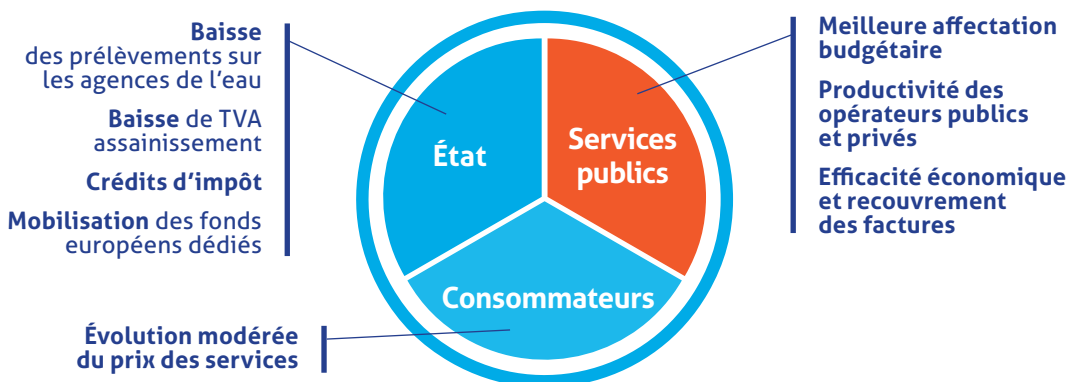
L'éventualité d'une contribution financière pour améliorer le service



Sondage CI.EAU_Kantar réalisé au 1^{er} trimestre 2018

Quelles solutions de financement ?

Les sources d'accroissement de la capacité d'investissement sont de trois ordres :



Chacune des trois catégories de parties prenantes doit contribuer au financement des investissements nécessaires.

◆ **Celles émanant de l'État et de ses établissements publics : réduction des prélèvements** sur les agences de l'eau, **baisse de la TVA en matière d'assainissement** (pour une mise en cohérence avec celle du domaine de l'eau potable et avec la stratégie nationale pour l'économie circulaire), meilleure **mobilisation des subventions européennes**, éventuels crédits d'impôt pour les ouvrages privatifs (plomb et colonnes montantes, par exemple).

◆ **Celles émanant des services publics : effets de taille des autorités organisatrices**, hiérarchisation

et **optimisation des investissements, efficacité des opérateurs** et comparaison des performances, **maîtrise des impayés, rigueur budgétaire, création de nouvelles ressources** (production énergétique, réutilisation des eaux usées...). Les nouvelles marges de financement ainsi dégagées doivent permettre **un accroissement des investissements par recours à l'emprunt**.

◆ **Celles émanant des consommateurs** : en contrepartie de l'amélioration des services d'eau et d'assainissement et de l'augmentation de la confiance dans le produit et le service, **les consommateurs doivent supporter un juste prix des services, maîtrisé dans le temps**.

Quels engagements de l'État ?

L'État doit être le garant d'un cadre réglementaire optimisé (niveau communautaire et national) et doit continuer à promouvoir une gouvernance moderne de nos services publics, comparativement aux autres États membres.

Pour une régulation optimale :

– **Améliorer la connaissance et la comparabilité** des services par les consommateurs sur les enjeux majeurs : qualité de l'eau, préservation des ressources, protection de l'environnement...

- **Renforcer l'influence française** à Bruxelles pour favoriser l'accessibilité des fonds européens pour les territoires.
- **Transposer strictement** les textes européens, sans surtransposition.
- Promouvoir une **gouvernance moderne** des services publics d'eau : rôle des acteurs, performances et participation citoyenne numérique, taille critique des autorités organisatrices, rigueur budgétaire (financement du service pluvial ou de la défense incendie, par exemple).

L'engagement de l'État



37 %

L'amélioration de la qualité de l'eau potable



35 %

La préservation de la ressource en eau et la lutte contre le changement climatique



21 %

L'accès à l'eau potable et les aides aux plus démunis pour payer la facture



7 %

L'amélioration des informations sur les services d'eau potable et d'assainissement

- Donner de la **stabilité** au cadre institutionnel, notamment en ce qui concerne les transferts de compétences.
 - Être attentif aux **impacts de la réglementation** sur les finances publiques locales et sur l'économie des services.
 - **Améliorer la loi Brottes pour corriger ses effets pervers** : rupture du lien social, absence de ciblage, augmentation des impayés provenant d'abonnés sans difficultés financières, rendement social insuffisant.
 - Promouvoir une réglementation permettant aux services d'eau de **développer les ressources « annexes »** : réutilisation des eaux usées, production d'énergie, notamment.
- Cette action doit également s'articuler au regard des attentes des Français.

Quelles solidarités territoriales ?

Les agences de l'eau doivent être le pivot de la solidarité territoriale. Il convient de revenir aux fondamentaux de la loi de 2006, qui leur attribuait ce volet d'intervention.

En complément, **l'AFB pourrait être dotée de nouvelles missions en matière de solidarité territoriale**, à l'instar de ses actions actuelles à l'outre-mer et en Corse, lorsque des caractéristiques environnementales, sanitaires et sociales très hétérogènes apparaissent entre bassins.

Quels effets sur les territoires ?

Les effets positifs sur les territoires doivent être mis en avant à l'occasion des Assises de l'eau, pour **mesurer l'impact socio-économique conséquent des services d'eau et d'assainissement** :

- emplois,
- tourisme,
- développement,
- urbanisme.

Nous proposons qu'une étude soit menée par l'AFB **pour mesurer l'empreinte sociétale et économique des services** d'eau et d'assainissement. La FP2E s'y associera autant que nécessaire.

Trois valeurs à partager et à promouvoir

Nous proposons de partager avec l'ensemble des acteurs **trois valeurs fondamentales pour que la France réaffirme son excellence en matière d'eau.**

L'accès durable à une eau de qualité, pour tous

- ◆ Faire de la **pédagogie sur les prix et la qualité des services**. Pour cela, le **Centre d'information sur l'eau mettra à disposition ses données nationales et régionales**, pour aider l'État et les services d'eau dans leurs missions.
- ◆ Faire le **bilan des « chèques énergie », s'en inspirer pour aider les plus démunis** et, ainsi, redonner de la visibilité à l'État et aux collectivités locales dans son action sociale pour l'accès à l'eau (cf. rapport CGEDD 2016).
- ◆ Développer les **solidarités territoriales** pour réduire la fracture territoriale, sous l'angle prioritaire de la qualité de l'eau.
- ◆ Anticiper les effets de la directive révisée « Eau potable », en transposant rigoureusement les objectifs européens, tant sur l'amélioration de la qualité de l'eau que sur l'accès à l'eau des personnes non raccordées au réseau.

La transparence et la confiance

- ◆ **Renforcer le SISPEA** pour en faire un véritable outil de *benchmarking*, le doter de plus de moyens et le faire contribuer à la pédagogie sur le prix et la qualité des services d'eau.
- ◆ Permettre une **comparaison objective des performances par une meilleure mise à disposition des données**.
- ◆ **L'information sur la qualité de l'eau doit être revue** pour en améliorer la compréhension. Nous proposons que soit généralisée la **« codification couleurs »** pour appréhender plus simplement la qualité de l'eau, à l'image de ce qui se pratique sur certains étiquetages alimentaires.
- ◆ **Créer une base de données sur les investissements** et favoriser les retours d'expérience pour mieux les prioriser avec une analyse multicritères.
- ◆ **Aligner les régimes fiscaux des opérateurs publics et privés** pour assurer la transparence des analyses comparatives.

La culture de la responsabilité

La réaffirmation de l'autonomie des collectivités locales doit être accompagnée d'un renforcement de la « culture de la responsabilité » et de la contractualisation.

- ◆ **« Contrat » entre l'État et les collectivités** : baisse des prélèvements sur les agences de l'eau, objectifs d'amélioration des performances des services d'eau et d'assainissement, outils d'aide

à la décision locale, comparaisons régulières des performances, transposition rigoureuse des textes communautaires, aide à la mobilisation des fonds européens, plaidoyer pour l'éligibilité de l'eau dans les prochains programmes communautaires d'aides, révision de la TVA des services de l'assainissement, création de « chèques eau » et recouvrement efficace, accès à l'eau des personnes non abonnées au service.

♦ **« Contrat » entre les collectivités locales et les financeurs :** en contrepartie de l'accroissement de l'apport des aides attendues sur les territoires, ces derniers devraient plus régulièrement contractualiser avec les financeurs (agences de l'eau, départements, régions, Union européenne) sur leurs programmes d'investissement et les performances attendues et obtenues.

Développer les incitations à la performance en généralisant la conditionnalité des aides des agences de l'eau : niveau de performance et de prix, réalisation des diagnostics locaux.

♦ **Contrat entre les collectivités locales et leurs opérateurs, publics ou privés :**

- meilleure identification de l'autorité organisatrice, de ses missions et des objectifs du service,
- contractualisation avec les opérateurs publics et privés, revue de la gestion patrimoniale tous les cinq ans pour apprécier la politique d'investissement et les performances des services,
- mise à disposition de financements optimisés dans le cadre de contrats de nature concessive,
- protection des plus démunis sans encouragement des comportements non citoyens pour retrouver l'équilibre social « à la française ».

L'implantation de cette culture de l'engagement mutuel doit être source de sobriété budgétaire, d'efficacité et de confiance retrouvée entre les acteurs.

Les propositions des entreprises de l'eau

Donner aux collectivités locales de nouvelles marges de manœuvre pour prolonger l'excellence des services d'eau et d'assainissement français

1

Renforcer le système d'information sur l'eau et le rendre plus communicant

- ◆ Renforcer les effectifs de l'AFB dédiés au SISPEA.
- ◆ Généraliser et fiabiliser la remontée des données sur la performance des services.
- ◆ Créer de nouveaux indicateurs d'investissement et de gestion patrimoniale.
- ◆ « Communiquer, communiquer, communiquer » pour redonner sa juste place à l'État, et mieux partager avec le public.
- ◆ Faire un kit d'animation et d'information des CCSPL pour mieux mobiliser les consommateurs.

2

Mettre en œuvre un « mix financement » durable

- ◆ Développer la culture de la performance économique des services publics d'eau : assurer une meilleure contractualisation, comparer, stimuler...
- ◆ Baisser les prélèvements de l'État sur les agences de l'eau et en réaffecter une partie à l'accès à l'eau (60 M€) en développant les « chèques eau ».
- ◆ Ramener la TVA des services d'assainissement à 5,5 %, en cohérence avec celle de la facture d'eau potable et la politique de développement de l'économie circulaire.
- ◆ Identifier les excédents budgétaires et les encourager pour les renouvellements futurs.
- ◆ Promouvoir le *crowd funding* pour le financement de nouveaux ouvrages sur le modèle de l'éolien, afin de mieux associer les citoyens aux projets locaux.

3

Développer la culture de la responsabilité pour recréer de la confiance

Structurer la contractualisation entre parties prenantes :

- ◆ Contrat État-collectivités : élaborer un cadre de revue de gestion, mieux associer les collectivités au rapportage européen, financement des agences de l'eau...
- ◆ Contrat agences de l'eau / État : financement des agences, annulation ou limitation des prélèvements sur leurs budgets, réflexion sur l'ingénierie et le développement des compétences (aides à l'attribution de subventions européennes).
- ◆ Convention collectivités locales-financeurs : engagement sur les financements et sur les programmes d'investissement.
- ◆ Contrat collectivités locales-opérateurs privés ou publics : indicateur de performance, suivi, contrôle.
- ◆ Contrat de confiance avec les consommateurs : information, transparence, qualité de l'eau, préservation des ressources et participation accrue.



Les chiffres clés des entreprises de l'eau

Population desservie :

En France :

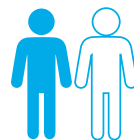
2/3



en eau potable

et plus

DE 1 HABITANT
SUR 2
en assainissement



Hors de France :

130 millions en eau potable

Hors de France :

75 millions en assainissement

Les entreprises de l'eau et l'emploi :

28 000
salariés directs
et 125 000 personnes

dans la filière eau (bureaux d'études,
entreprises de l'eau, fournisseurs,
constructeurs, canaliseurs...)



3,4%

de la masse salariale est
consacrée à la formation

VS

2,7%

pour
la moyenne des secteurs

Les apprentis représentent

3,8%

des salariés

VS

2,1%

dans
l'ensemble des secteurs

500 points
d'embauche

sur le territoire national



7 000
contrats

de délégation de service public,
500 à 700 nouveaux contrats
chaque année

Un bon rapport qualité/prix :

890 M€

sont investis chaque année
dans les services d'eau
et d'assainissement en France



99,5%

de conformité
des analyses
bactériologiques
de l'eau potable



Le prix des services
d'eau en France est

11%

en dessous de la moyenne
européenne dans les plus
grandes villes

120 M€ par an

et 870 personnes
sont mobilisés dans la R&D

